



Association du hockey mineur du Kamouraska

Inscription 2016 - 2017

Seuls les joueurs qui résident au Kamouraska peuvent s'inscrire au sein de l'Association du hockey mineur du Kamouraska.

Catégories et tarifications 2016 - 2017

Catégorie	Année de naissance	Age	Coût ¹
Initiation	2012 ²	4 ans	290
Pré-novice	2010 et 2011	5 et 6 ans	290
Novice	2008 et 2009	7 et 8 ans	290
Atome	2006 et 2007	9 et 10 ans	425
Pee-Wee	2004 et 2005	11 et 12 ans	425
Bantam	2002 et 2003	13 et 14 ans	450
Midget	1999, 2000 et 2001	15, 16 et 17 ans	450
Junior	1995 ³ , 1996, 1997 et 1998	18, 19, 20 et 21 ans	450
Surcharge pour les joueurs qui évolueront dans le double lettre niveau BB.			
Note 1 : Le coût de l'inscription inclut une paire de bas qui vous sera remise en début de saison ou lorsque l'équipe sera connue.			
Note 2 : Les joueurs de 4 ans sont acceptés, mais devront faire 5 ans au niveau MAHG.			
Note 3 : Un maximum de 4 joueurs né en 1995 peut évoluer dans chacune des équipes de cette catégorie.			

Inscription en ligne sur notre site internet : www.ahmk.ca (début août)

Rabais 1^e année d'inscription et rabais familial

Un rabais de 100\$ est accordé au joueur qui s'inscrit pour la première fois au hockey mineur pour les catégories Initiation, Pré-novice et Novice. Le coût de l'inscription revient donc à 190\$ et vous avez la possibilité d'obtenir sur demande lors de l'inscription en ligne une carte à gratter pour récupérer 100\$. De plus, le joueur n'ayant jamais été inscrit dans une équipe de hockey mineur doit joindre une photocopie d'une justification d'âge (numéro d'assurance-maladie) ou une attestation de naissance.

Une réduction de 50\$ est accordée lors de l'inscription pour chacun des joueurs additionnels d'une même famille à condition que vous inscrivez tous les joueurs d'une même famille au même moment. Donc lors de l'inscription en ligne sur HCR (Registre Hockey Canada), une des premières étapes sera d'ajouter des participants (joueurs) à

vosre panier. Ensuite, il sera possible de faire le paiement pour l'ensemble des personnes inscrites.

Modalité de paiement

Carte de crédit : L'inscription en ligne au HCR vous permet de choisir votre barème de paiement soit en un versement, deux versements ou trois versements à des dates prédéfinies.

Chèque : Pour le paiement par chèque libellé au nom de AHMK, vous pouvez payer en un, deux ou trois versements selon les dates suivantes :

1^{er} versement : À la date d'inscription ou au plus tard le 20 août 2016 pour un montant minimum de 150\$ par joueur.

2^e versement : Chèque postdaté du 30 septembre 2016

3^e versement : Chèque postdaté du 30 octobre 2016

Pour ceux qui choisissent en 3 versements, le 2^e et 3^e versement doivent être égaux.

À noter qu'un montant de 15\$ sera demandé pour tout chèque sans provision. Une fois la saison débutée, les frais d'annulation sont de 100\$ et aucun remboursement après le 31 octobre 2016.

Les chèques doivent être postés : AHMK, 600, 9^e rue, La Pocatière, G0R 1Z0 ou apporter aux Services des Loisirs du Centre Bombardier pour La Pocatière et aux Services des Loisirs du centre Sportif pour St-Pascal. Bien inscrire à l'attention de Bertrand Thériault.

N.B. : L'inscription ne sera pas officielle tant que le premier chèque ne sera pas reçu par l'AHMK.

Joueurs double lettre (BB)

Les joueurs qui prévoient faire partis des équipes double lettre doivent **obligatoirement** compléter l'inscription en ligne. Les montants seront ajustés par la suite entre l'AHMK et Les Voisins. Il vous restera la différence à payer au Voisins. **L'inscription de tous les joueurs de hockey mineur du Kamouraska passe par l'inscription en ligne du HCR.**

Information

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Bertrand Thériault à l'adresse courriel : registraire@ahmk.ca